

Image not found or type unknown



Pension alimentaire et enfant majeur

Par **mario2**, le **02/07/2013** à **20:35**

Bonjour, ma fille a 20 ans et fait un BTS en alternance et touche 80 % du SMIC. Elle vit chez sa mère.

Dois-je continuer à verser une pension de 210 euros tous les mois ou pas ?

En ce qui me concerne, je n'ai pas de revenus fixes, je fais des extras en restauration et je suis demandeur d'emploi depuis 2 ans.

Enfin, je verse aussi une pension pour 2 enfants mineurs de 250 euros.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement.